

Purge à la française

« Mon véritable adversaire, c'est le salaire. » Bien sûr, ce type de conviction ne s'affiche pas publiquement, et le président de la République française ne s'exprime pas ainsi. Mieux vaut clamer son rejet de la finance pour gagner, à gauche, une élection. Mais, une fois les urnes vidées, le dogme du « coût du travail » trop élevé a dicté la conduite de M. François Hollande, quel que soit son premier ministre — tout en rondeur, comme M. Jean-Marc Ayrault, ou libéral décomplexé comme M. Manuel Valls.

Il ne lui a pas fallu un mois après son arrivée à l'Élysée pour en faire la démonstration. Sa première décision a porté sur le smic ; il a limité le « coup de pouce » rituel à... 0,56 centime brut de l'heure. Appliquer au salaire minimum une hausse supérieure à celle prévue par la loi : à part M. Nicolas Sarkozy, qui n'avait rien accordé du tout, aucun président n'avait encore dérogé à cette tradition. Sans même remonter en 1981, quand François Mitterrand avait relevé le smic de 6,1 % (au-dessus de l'inflation), on peut citer l'exemple de M. Jacques Chirac en 1995 (+ 2,9 %) ou en 2002 (+ 3 %) (1).

Selon l'un de ces « visiteurs du soir » que semble priser l'hôte de l'Élysée, cette « hausse limitée » vise à « préserver les entreprises » (2). Car il va de soi que le smic menacerait leur pérennité, y compris celle des géants de la distribution comme Carrefour, Intermarché et autres champions des bas salaires. Dans ce cas, elles devraient être comblées : entre juillet 2012 et juillet 2014, le pouvoir d'achat du smic net (une fois les cotisations sociales payées) a baissé de 1,5 % (voir la « [Synthèse des mesures économiques et sociales prises depuis juin 2012](#) »).

Mais l'attaque va bien au-delà. Pour la première fois depuis l'après-guerre, les employeurs ont obtenu d'avoir les mains libres pour baisser les salaires, augmenter les heures travaillées ou obliger l'employé à changer d'unité de production, quel que soit son contrat. Le gouvernement a appelé cela, sans rire, la « sécurisation de l'emploi », en se targuant d'avoir simplement mis en musique un accord signé par les trois organisations patronales, dont le Mouvement des entreprises de France (Medef), et par trois syndicats de salariés, dont la Confédération française démocratique du travail (CFDT). Seule limite à l'omnipotence patronale : il faut obtenir l'assentiment de syndicats représentant la moitié au moins des salariés. Avec le niveau de chômage actuel, cela ne doit pas être très difficile.

Chez Renault, par exemple, l'accord a conduit à augmenter le temps de travail en réduisant le nombre de jours de congé (de 16 % en moyenne), à bloquer les salaires selon le mot d'ordre « travailler plus pour gagner moins », tout en entérinant une réduction des effectifs de 15 %. Pas étonnant que le groupe ait multiplié ses profits par vingt (3) — même si ce résultat ne tient pas qu'à la France.

Les expériences précédentes ne laissent d'ailleurs planer aucun doute. Chez Bosch, à Vénissieux, les salariés avaient accepté en 2004 de travailler trente-six heures payées trente-cinq et de renoncer à une partie des majorations pour travail de nuit ; leurs sacrifices n'ont servi qu'à rendre la société plus présentable : leur usine a été vendue en 2010, et plus de cent emplois ont disparu. Même scénario chez General Motors à Strasbourg, Continental à Clairoix, Dunlop à Amiens...

Le « toujours moins » salarial est devenu la doctrine officielle défendue par M. Hollande et sa majorité parlementaire. D'abord mezza voce, lors de la mise au point du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) — un vaste plan de réduction des cotisations sociales payées par le patronat, adopté en décembre 2012. L'affaire est loin d'être un détail : dès 2013, la masse salariale de toutes les entreprises (riches et pauvres, grandes et petites) diminue de 4 % en moyenne, pour 6 % prévus d'ici à 2016. Toutefois, ce gigantesque cadeau sous forme de crédit d'impôt ne se matérialisera vraiment qu'en 2014. Pour l'heure, l'équipe Hollande peut donc se contenter de vanter ses « efforts pour l'emploi », sans revendiquer les dogmes libéraux. Et le patronat peut continuer à vilipender les « charges » insupportables et les impôts confiscatoires — chacun garde en mémoire la fronde des « pigeons » (4) et les déclarations tonitruantes de M. Pierre Gattaz, le président du Medef.

Début 2014, le ton change. M. Hollande élargit les aides consenties, qu'il baptise du joli nom de « pacte de responsabilité ». Il abandonne alors tout cache-sexe idéologique et affirme, au cours de sa conférence de presse du 14 janvier 2014, que le pacte a un « *principe simple : alléger les charges des entreprises, réduire leurs contraintes* ». Du Gattaz dans le texte. Ou du Sarkozy — au choix. Au passage, le président socialiste oublie les fondements mêmes de la cotisation sociale, conçue, dès l'origine, comme une mise en commun d'une partie du salaire dû aux travailleurs au sein des organismes de la Sécurité sociale ou dans l'assurance-chômage pour faire face aux aléas de la vie. Cette mutualisation n'a rien à voir avec la rémunération du capital (dividendes, taux d'intérêt), qui, lui, devient de plus en plus vorace. « *Un salarié travaille aujourd'hui environ six semaines et demie pour les actionnaires, contre deux semaines il y a trente ans* », a calculé l'économiste Michel Husson (5). Mais, pour M. Hollande, il n'y a pas de charges liées au capital...

Le pouvoir s'est donc attelé à réduire, ou même à faire disparaître (pour le smic en janvier 2015, par exemple), les cotisations payées par l'employeur, et à baisser les impôts sur les sociétés de cinq points à l'horizon 2020. Contraint d'augmenter les cotisations retraite, il annonce une hausse qu'il promet équitable entre les salariés et les employeurs (+ 0,15 point chacun), mais assure tout aussitôt que ces derniers en seront exonérés, au moins en 2014. Le contribuable paiera à leur place...

Reconnaissons que le Parti socialiste possède un don particulier pour briser les « tabous » du modèle social français. Ainsi, en 1983, s'appuyant (déjà) sur la crise — monétaire, celle-là —, le ministre de l'économie Jacques Delors avait imposé la désindexation des salaires sur l'inflation. C'est ce que l'économiste Alain Cotta appela plus tard le « *don Delors* », le cadeau « *le plus considérable que l'entreprise privée eût jamais reçu des pouvoirs publics* (6) » : 232 milliards de francs (l'équivalent de 76 milliards d'euros) entièrement prélevés sur les salaires entre 1983 et 1986. Pour le patronat, la victoire fut à la fois financière et idéologique : l'échelle mobile (l'indexation), qui existait depuis 1952, était morte.

Cette fois, le patronat reçoit une manne non négligeable en ces temps de disette budgétaire : 40 milliards d'euros. De plus, l'idée de faire disparaître progressivement les cotisations sociales, payées par les salariés et les employeurs, au profit de la contribution sociale généralisée (CSG), acquittée en grande majorité par les travailleurs et les retraités, fait son chemin. Les entreprises sont progressivement déresponsabilisées de la protection sociale. Et elles refusent même de s'engager, en contrepartie, sur quelque création d'emploi que ce soit. Pis : elles continuent à licencier. En juin 2014, le nombre officiel des demandeurs d'emploi atteignait 3 398 300, soit une hausse de 4 % en un an.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que l'Etat alimente les entreprises à fonds perdus. En témoigne le crédit d'impôt recherche (CIR), qui a représenté plus de 5 milliards d'euros en 2011 et atteindra sans doute 6 milliards d'euros en 2014, selon les estimations officielles. Les aides vont en priorité aux mastodontes ultrarentables, tels Sanofi, Total, L'Oréal, Dassault Aviation, Peugeot, Servier, etc. (7). En outre, les effectifs consacrés à la recherche-développement dans les entreprises ont baissé de 1,8 % entre 2008 et 2011 (derniers chiffres connus). La recherche publique, elle, voit ses crédits stagner, ou même baisser : — 3 % à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), par exemple.

Comme le souligne l'hebdomadaire économique *L'Usine nouvelle*, « *les entreprises ont du cash, mais pas l'envie d'investir* » (18 décembre 2013). Pas assez rentable. D'autant que les débouchés se retirent en Europe, premier marché de la France, comme sur le marché intérieur. Et pour cause : ce qui est donné aux uns doit être pris aux autres. Il faut non seulement compenser les cadeaux sociaux et fiscaux, mais aussi réduire le déficit public, conformément à la doxa européenne. Du coup, l'équipe Hollande-Ayrault-Valls a augmenté les impôts, en créant une nouvelle tranche sur les plus hauts revenus — une première depuis deux décennies —, mais surtout en matraquant tous les autres. Deux millions de ménages qui ne payaient pas d'impôts sont devenus imposables en 2013. Ce n'est qu'en juillet dernier que le gouvernement a redressé la barre pour les personnes touchant moins de 1 200 euros. Et les bas revenus sont devenus si nombreux que cette seule mesure a entraîné une baisse du nombre de foyers imposés, qui est passé de 53 % des familles l'an dernier à 48,5 % cette année. Par ailleurs, M. Hollande a promis de fusionner la prime pour l'emploi et le revenu de solidarité active (RSA) accordés aux très bas salaires et ainsi d'« *améliorer le pouvoir d'achat des salariés les plus modestes* » (8). Sans autre précision.

D'ores et déjà, tous les salariés, modestes ou non, financent la baisse des cotisations employeurs chaque fois qu'ils consomment, par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dont les taux ont grimpé depuis le 1er janvier 2014. La TVA « sociale » concoctée par M. Sarkozy est ainsi remise au goût du jour. Tout comme la révision générale des politiques publiques (RGPP), réapparue sous le vocable de « modernisation de l'action publique ». Certes, le gouvernement a créé vingt-quatre mille six cents postes d'enseignant, mais ces créations doivent être compensées par des réductions dans les autres secteurs.

Les objectifs n'ont pas varié : dégraisser le « mammoth », désigné comme la cause première, sinon unique, du déficit public. Pourtant, contrairement à ce que prétendent les dirigeants, la part des dépenses de l'Etat rapportée au produit intérieur brut a baissé de deux points entre 1978 et 2012 (9). Le déficit vient essentiellement de la réduction du niveau d'imposition des familles les plus fortunées et des intérêts accordés aux riches prêteurs, deux choix assumés par les gouvernements successifs — de droite comme de gauche.

Socialement injuste, cette politique conduit tout droit à la récession, dont on voit poindre les premiers signes. En effet, l'austérité salariale entraîne dans sa chute la consommation (— 0,5 % au premier trimestre), qui conduit à une réduction de la production (— 1,2 % au second trimestre), à un report des investissements et à une pression à la baisse sur les prix : ce que l'on appelle la déflation. Dès lors, les rentrées fiscales dégringolent, et, mécaniquement, le poids de la dette augmente, incitant les idéologues du marché à exiger une baisse supplémentaire des dépenses publiques et des salaires... La spirale est connue. Le Japon tente sans succès de s'en extraire depuis plus de quinze ans.

Le raisonnement simpliste selon lequel la baisse des dépenses salariales assure une plus grande compétitivité, laquelle permet d'exporter plus et de booster la croissance, est inopérant. Pour aux moins trois raisons : d'abord, nos clients subissent eux aussi l'austérité — même l'Allemagne, qui a misé sur le « tout export » à la manière chinoise, s'affaisse. Ensuite, l'euro fort dévore les baisses de coûts intérieurs. Enfin, la compétitivité dépend moins du niveau des salaires que de l'innovation et de la qualité des produits — et, dans ces deux domaines, la France accuse un retard que l'on ne pourra combler que par une haute qualification des salariés (et donc par de hauts salaires).

De nombreux économistes explorent d'autres pistes. Ils n'ont pas voix au chapitre. M. Hollande a généralisé le recours aux experts, mais il les trie sur le volet, histoire de donner une apparence d'objectivité à des choix biaisés en faveur du capital. Le rapport sur la compétitivité, chargé de préparer le terrain pour le pacte du même nom, a été concocté par M. Louis Gallois, actuellement président du conseil de surveillance de Peugeot après avoir dirigé la Snecma, la SNCF et EADS, qui ont tous connu des « plans sociaux ». Celui sur les retraites a été élaboré par Mme Yannick Moreau, membre du très sélect club Le Siècle (qui réunit dirigeants politiques, patrons et journalistes), ainsi que par M. Daniel Cohen, conseiller de la banque Lazard, et par Mme Sylvie François, directrice des ressources humaines à La Poste — où les suicides d'agents se multiplient (10).

Même tableau pour le groupe d'experts sur le smic : il comprend M. François Bourguignon, vice-président de la Banque mondiale, ou encore M. Stefano Scarpetta, directeur de l'emploi et des politiques sociales à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui mène campagne depuis vingt ans pour une déréglementation du marché du travail. Pas un seul dissident. Pas une seule voix iconoclaste.

(1) En 1977, M. Lionel Jospin, premier ministre de M. Chirac durant la cohabitation, avait accordé une hausse supplémentaire de 2,8 %.

(2) *Libération*, Paris, 26 juin 2012.

(3) Pierrick Fay, « [Un premier semestre encourageant pour les bénéficiaires du CAC 40](#) », *Les Echos*, Paris, 8 août 2014.

(4) Nom que s'étaient donné les dirigeants de petites entreprises qui avaient lancé à l'automne 2012 une pétition en ligne contre la hausse de leurs impôts. Ils avaient eu gain de cause.

(5) Michel Husson, « [Le partage de la valeur ajoutée en Europe](#) » (PDF), *La Revue de l'Ires*, n° 64, Noisy-le-Grand, 2010.

(6) Alain Cotta, *La France en panne*, Fayard, Paris, 1991.

(7) *Le Monde*, 30 septembre 2013.

(8) Entretien au *Monde*, 21 août 2014.

(10) Lire Noëlle Burgi et Antoine Postier, « [A La Poste, “des gens un peu inadaptés”](#) », *Le Monde diplomatique*, juillet 2013.

Synthèse des mesures économiques et sociales prises depuis juin 2012

Le smic en ligne de mire

En juillet 2012, le smic a augmenté de 2 % : 1,4 % pour pallier l'inflation, comme la loi en fait obligation, et 0,6 % au titre du « coup de pouce » (0,56 centime par heure de travail). Il n'y a pas eu d'autre « coup de pouce » en 2013 et 2014.

Depuis le 1er juillet 2012, le smic net (c'est-à-dire compte tenu des cotisations) est passé, pour 35 heures, de 1 118,29 euros mensuels à 1 128,70 euros. Soit une augmentation de 0,8 %, et une baisse de 1,5 % si l'on tient compte de l'inflation.

Gel des salaires des fonctionnaires

Dès 2012, le gouvernement promet la création de 60 000 emplois dans l'éducation nationale. Au 30 juin 2014, un peu plus du tiers des postes (24 600) ont vu le jour. Dans la foulée, en septembre 2012, la révision générale des politiques publiques (RGPP) instaurée par M. Nicolas Sarkozy est supprimée. Mais, le 18 décembre de la même année, elle est remplacée par la modernisation de l'action publique (MAP), sa quasi-jumelle.

Quant aux salaires, ils restent bloqués. Le point d'indice, gelé depuis 2010, le demeurera jusqu'en 2017, a confirmé le premier ministre Manuel Valls (16 avril 2014). La perte de pouvoir d'achat oscille déjà entre 0,5 et 0,8 %, selon les catégories, pour 2011 et 2012 (1).

Une « sécurisation » par la précarisation...

Les principales dispositions de la loi de « sécurisation de l'emploi » du 14 juin 2013 visent directement à réduire les dépenses salariales. Elles autorisent les employeurs à augmenter le temps de travail tout en gelant ou même en diminuant les salaires (sauf ceux inférieurs à 1,2 smic) pendant deux ans en cas de « *graves difficultés conjoncturelles* ». Il faut pour cela l'aval de syndicats représentant plus de 50 % des salariés ; mais on sait que, en période de fort chômage, le chantage fonctionne. En cas de refus, le salarié est mis à la porte selon la procédure du licenciement économique. La loi instaure également des « plans sociaux » express, considérés comme valables au bout de trois semaines à moins d'un veto de l'administration. Autre innovation : le contrat à durée indéterminée intermittent (CDII), grâce auquel, lorsqu'on travaille quelques mois, on voit sa rémunération lissée sur l'année — tout comme son droit aux indemnités de chômage. Enfin, il devient impossible de poursuivre son employeur en justice au-delà de trois ans après les faits, contre cinq ans auparavant.

... et des contreparties qui n'en sont pas

Pour faire bonne mesure, une surtaxe a été instaurée sur les contrats à durée déterminée (CDD) de moins de trois mois : de 0,5 point à 3 points selon la durée. Elle est faible, et les exceptions sont nombreuses (exécution de tâches précises comme pour les sondages, emplois saisonniers...). « *La mesure, en vigueur depuis un an, n'a pas modifié les comportements d'embauche* », admettent *Les Echos* (6 juin 2014).

On pourrait mettre au crédit de M. François Hollande la généralisation d'une assurance-maladie complémentaire — une bonne chose pour les salariés privés de mutuelle. Mais il aurait aussi bien pu choisir d'augmenter le remboursement des soins pour tous. Il a préféré offrir un nouveau marché aux assureurs privés comme Axa. De même, les droits rechargeables pour les chômeurs (qui ne perdent pas leur droit aux indemnités lors d'un contrat court) représentent une amélioration, mais qui va être payée par les autres demandeurs d'emploi, puisque les recettes n'augmentent pas.

Retraites : régression pour presque tous

M. Hollande a permis aux travailleurs ayant commencé à travailler avant 20 ans et ayant cotisé tous leurs trimestres de bénéficier d'une retraite à taux plein (décret du 3 juillet 2012). En revanche, il a poursuivi la réforme de M. Sarkozy, qui, déjà, fixait à 62 ans l'âge de départ à la retraite pour les personnes nées après 1954 et ayant cotisé tous leurs trimestres (plus de quarante et un ans et demi), et à 67 ans (et non plus 65 ans) pour les autres. A son initiative, la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein s'accroît d'un trimestre tous les deux ans jusqu'en 2020. Les personnes nées en 1973 devront ainsi cotiser quarante-trois ans.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement a instauré un « compte pénibilité » permettant à certains salariés travaillant dans des conditions difficiles d'accumuler des points pour partir plus tôt. Mais, à la veille du sommet social des 6 et 7 juillet, il l'a reporté sous la pression du Mouvement des entreprises de France (Medef).

Puisqu'il faut bien financer les aides accordées aux entreprises (*lire ci-dessous « Le leurre de la compétitivité »*), les pensions supérieures à 1 200 euros brut par mois ne seront plus revalorisées (loi de finances rectificative pour 2014, juillet 2014).

Enfin, le président et sa majorité ont augmenté les cotisations retraite payées par les salariés et les employeurs : 0,15 point chacun en 2014 et 0,30 point entre 2015 et 2017 (loi du 13 décembre 2013). Toutefois, la hausse à la charge de l'employeur en 2014 sera compensée par une baisse équivalente du taux de cotisation de la branche famille (coût estimé : 1 milliard d'euros).

TVA sociale, le retour

Inventée par M. Sarkozy et la droite parlementaire, la TVA (taxe sur la valeur ajoutée) « sociale », qui portait le taux normal de 19,6 à 21,2 % pour compenser le crédit d'impôt aux entreprises, est abrogée par l'Assemblée nationale le 17 juillet 2012. Elle renaît sous une autre forme le 29 décembre de la même année, lors de la loi de finances rectificative pour 2013. Le taux normal passe à 20 % ; le taux intermédiaire, de 7 à 10 %. Le taux réduit sur les produits de première nécessité, qui devait baisser, est finalement resté à 5,5 %.

Une tranche d'impôt supplémentaire

La loi de finances rectificative pour 2013 instaure une tranche supplémentaire à 45 % pour la partie du revenu déclaré supérieure à 150 000 euros (pour une personne) et, pour 2014, à 151 200 euros. Mais M. Hollande, comme son prédécesseur en 2010 et 2011, n'avait pas relevé du montant de l'inflation le seuil à partir duquel on paie l'impôt. Résultat : bien qu'ayant un revenu identique, certains ménages qui n'étaient pas imposés le sont devenus. Le nombre de contribuables est passé de 17 millions en 2010 à 19,2 millions en 2013.

Pour 2014, des réductions d'impôts ont été décidées : 350 euros pour un ménage d'une personne dont les revenus 2013 sont inférieurs à 14 145 euros, 700 euros pour un couple jusqu'à 28 290 euros. Au total, 4 millions de ménages sont sortis de l'impôt sur le revenu. Dans le même temps, l'avantage lié au quotient familial est bloqué à 1 500 euros. La demi-part supplémentaire accordée aux personnes vivant seules et ayant élevé un (ou des) enfant(s) est définitivement supprimée (2).

Impôt sur la fortune : un léger mieux

Les deux taux d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) adoptés par le précédent président de la République (0,25 % et 0,5 %) ont été supprimés et la progressivité rétablie avec cinq tranches (de 0,5 à 1,5 %). Le seuil d'imposition (1,3 million d'euros) reste inchangé. Officiellement, le « bouclier fiscal » a été supprimé. Dans les faits, un plafonnement à 75 % est instauré, qui comprend les impôts dus en France et à l'étranger — y compris les prélèvements sociaux du type contribution sociale généralisée (CSG).

Le leurre de la compétitivité

Le plan d'abord connu sous le nom de « crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi » (CICE), adopté en

décembre 2012, entérine une baisse des cotisations payées par les entreprises équivalant à 4 % de leur masse salariale en 2013 et à 6 % en 2015 (restitués sous forme de crédit d'impôt). Rebaptisé « pacte de compétitivité et de responsabilité » lors du conseil des ministres du 14 janvier 2014, il amplifie les réductions de cotisations patronales (aucune cotisation sur le smic à partir du 1er janvier 2015, baisse des cotisations à la branche familiale de la Sécurité sociale) et instaure une baisse des impôts sur les sociétés, censés passer de 33 % (officiellement, c'est-à-dire hors niches fiscales et autres optimisations) à 28 % d'ici à 2020. Au total, les cadeaux représentent 40 milliards d'euros. Le gouvernement n'a demandé aucune contrepartie — tout au plus a-t-il nommé une... commission de suivi présidée par M. Jean Pisani-Ferry, du Cercle des économistes.

S'y ajoute le maintien du crédit d'impôt recherche (CIR), créé en 2003, amplifié par M. Sarkozy. Le coût pour l'Etat, qui a atteint 5,1 milliards d'euros en 2011, devrait dépasser les 6 milliards cette année. Entre 2008 et 2012, les effectifs de la recherche dans les entreprises ont baissé de 1,8 % (selon la Cour des comptes).

Limitation des hauts salaires

Depuis le 25 juillet 2012, les salaires dans les entreprises publiques ne peuvent excéder vingt fois la moyenne des plus bas salaires. Le plafond est fixé à 450 000 euros annuels.

Vraie-fausse imposition du capital

La loi de finances rectificative pour 2013 vise à imposer les revenus du capital (intérêts, dividendes, plus-values mobilières...) comme ceux du travail. Les prélèvements forfaitaires (de 21 ou 24 %) qui permettaient d'éviter la progressivité de l'impôt sont supprimés. Mais les exceptions se sont multipliées, comme pour les plus-values réalisées par les créateurs d'entreprises après la fameuse bataille des « pigeons ». Celles liées à la vente de la résidence principale restent exonérées, de même que celles réalisées sur une résidence secondaire détenue depuis vingt-deux ans et plus.

Suppression des élections prud'homales

Le gouvernement va présenter à la rentrée parlementaire un projet de loi l'autorisant à désigner les juges aux prud'hommes. Jusqu'à présent, issus à parité des syndicats patronaux et ouvriers, ils étaient élus pour cinq ans.

La réforme bancaire avortée

La loi du 26 juillet 2013 est censée séparer les activités spéculatives (« *non utiles à l'activité économique* ») des autres (prêts, gestion des comptes courants). Mais les critères retenus pour définir les premières sont si restrictifs que, de l'aveu même du président de la Société générale, entendu lors de l'examen du projet de loi par la commission des finances de l'Assemblée nationale (30 janvier 2013), ils ne concernent que 1 % des activités bancaires.

Une banque d'investissement assez pauvre

Créée par une loi du 31 décembre 2012, la Banque publique d'investissement (Bpifrance) doit porter la politique d'aide à la modernisation industrielle. Mais son capital reste faible : 54 milliards d'euros, alors que celui de toutes les banques françaises dépasse les 8 000 milliards d'euros.

Logement : progrès déjà remis en question

Une série d'ordonnances, ainsi que la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) du 24 mars 2014, visent à plafonner les loyers dans vingt-huit agglomérations, à limiter les frais de gestion des syndicats, à instaurer une garantie universelle des loyers (GUL) — sans financement supplémentaire prévu —, à assouplir les contraintes de hauteur pour les immeubles... Mais, d'ores et déjà, M. Valls a précisé qu'il fallait « *apporter un certain nombre de modifications* » (*Libération*, 16 juin 2014).

La culture sacrifiée

Hors justice, sécurité et éducation, tous les budgets sont en baisse. Et, pour la première fois depuis des décennies, celui de la culture régresse : — 4,3 % en 2013, — 7,5 % d'ici à 2015.

Emplois jeunes, le retour

La loi du 26 octobre 2012 les baptise « emplois d'avenir ». Ils sont destinés aux jeunes de 16 à 25 ans cherchant un emploi depuis plus de six mois et titulaires au plus d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un niveau équivalent à bac + 3, s'ils habitent dans une zone urbaine sensible (ZUS), une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou un département d'outre-mer. Ces jeunes touchent le smic, dont une partie (35 à 75 % selon les cas) est subventionnée. Autre emploi aidé : le contrat de génération, qui permet à toute entreprise de moins de trois cents salariés qui embauche une personne de moins de 30 ans en contrat à durée indéterminée (CDI) de recevoir 4 000 euros par an.

Un patriotisme économique élargi

Certains investissements étrangers doivent recevoir une autorisation des pouvoirs publics. Un premier décret avait été instauré par M. Dominique de Villepin le 30 décembre 2005 pour onze activités liées à la défense et la sécurité. M. Valls l'a élargi aux secteurs de l'énergie, de l'eau, des transports, des télécoms et de la santé.

Promesses pour les travailleurs pauvres

M. Hollande promet de fusionner la prime pour l'emploi (qui ne marchait pas) et le revenu de solidarité active (RSA), qui lui-même avait remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI) et l'allocation de parent isolé. Mais rien ne dit que la mise en commun de deux systèmes destinés aux travailleurs pauvres les aide à sortir de la pauvreté.

Le droit social encore attaqué

M. Hollande a donné son feu vert à la mise en cause des « seuils sociaux » : présence de délégués du personnel élus dans les entreprises de plus de dix salariés, contribution au logement (« 1 % logement ») pour celles de vingt salariés et plus, comité d'entreprise pour celles de cinquante salariés... Le patronat promet que si ces « verrous » sont levés, des emplois seront créés. Aucune étude officielle ne le confirme.

(1) « Baisse des salaires nets moyens en euros constants dans les trois versants de la fonction publique entre 2011 et 2012 », *Rapides*, n° 90, Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), Paris, avril 2014.

(2) Une **précision** : les personnes seules « ayant supporté à titre exclusif ou principal la charge d'un enfant pendant au moins cinq années » conservent cette demi-part.